

PROGRAMME DE CONTROLE CHIMIQUE
DE LA VEGETATION 1988.

CANQ
TR
GE
CA
433
1988

551697



Gouvernement du Québec
Ministère des Transports

Service de l'Environnement

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
DIRECTION DE L'OBSERVATOIRE EN TRANSPORT
SERVICE DE L'INNOVATION ET DE LA DOCUMENTATION
700, Boul. René-Lévesque Est, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

**PROGRAMME DE CONTRÔLE CHIMIQUE
DE LA VÉGÉTATION 1988**

Janvier 1988

CANQ
TR
GE
CA
433
1988

Le programme de contrôle chimique de la végétation de 1988, reprendra, dans sa plus grande partie, le programme de 1987. Certains incidents de parcours, d'ordre administratif, nous ayant empêché de réaliser la majeure partie de celui-ci.

Tel que spécifié par monsieur Jacques Paré, chimiste à la Direction de la gestion et du contrôle des pesticides du Ministère de l'environnement, dans sa lettre du 18 novembre dernier adressée au Service de la conservation des chaussées (annexe 1), nous vous faisons parvenir la liste des modifications que nous entendons apporter au programme de l'année 1987. Pour se faire, nous reprenons ci-après les sujets traités dans le document intitulé "Évaluation environnementale/Sommaire du programme 1987 de contrôle chimique de la végétation, du Ministère des transports du Québec". Le lecteur est prié de suivre, dans le document ci-haut mentionné, les modifications suivantes que nous y apportons.

PAGE 1, INTRODUCTION _____

Le programme 1988 comprendra deux herbicides soit le régulateur de croissance "Royal MH 60" et le stérilisant de sol "Spike 80". Aucun des herbicides sélectifs mentionnés ne seront utilisés, pour cette année.

PAGE 5, SECTION 2.3 _____

LES HERBICIDES SÉLECTIFS

Les herbicides sélectifs ne font pas partie du programme de 1988.

PAGE 6, SECTION 3 _____

IDENTIFICATION DES ZONES SENSIBLES

Les cartes ainsi que le document d'inventaire des zones sensibles faisant partie de la demande d'autorisation de 1987 sont reconduits pour 1988, sauf pour ce qui a trait à la région 6-3 en entier et au district 58 de la région 6-4 qui ne font pas partie du programme de cette année.

PAGE 7, SECTION 4 _____

PRODUITS UTILISÉS

Des cinq produits décrits à cette section, seulement le régulateur de croissance "Royal" (section 4.1) et le stérilisant de sol "Spike" (section 4.4) font partie du programme de 1988. Les numéros d'homologation de ces produits nous ont été fournis par la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments d'Agriculture Canada (annexe 2).

PAGE 40, SECTION 5 _____

PLAN D'UTILISATION DU SERVICE DE LA CONSERVATION DES CHAUSSEES

5.1 SURFACE A TRAITER

Le régulateur de croissance sera appliqué sur une étendue de 166,43 hectares.

Le stérilisant de sol sera appliqué sur 115,77 ha et 27, 933 unités.

5.2 QUANTITÉ DE PESTICIDES

Environ 1 331 kilogrammes de "Royal" sera utilisés pour compléter le programme de contrôle de la végétation. Il sera donc appliqué 8 kilogrammes par hectare de "Royal" dans une solution de 400 litres.

Le Ministère des transports utilisera le "Spike" pour son programme de stérilisation de sol. On épandra environ 850 kilogrammes de "Spike" qui sera appliqué à une dose de 8,0 kilogrammes par hectare dans une bouillie de 630 litres d'eau.

Le détail du programme de contrôle de la végétation 1988 apparaît à l'annexe 3 de ce document.

PAGE 57, SECTION 5.6

PERSONNEL

Tout comme l'année dernière, monsieur Patrice Bégin sera chargé de l'application pour les régions et districts suivants :

RÉGION	DISTRICT	S U P E R F I C I E	
		"Spike"	"Royal"
01	10	5,38 ha	5,19 ha
01	02		1,00 ha
3-1	20		21,50 ha
3-2	15		8,40 ha
3-2	28		17,58 ha
04	34		22,07 ha
04	43		28,30 ha
6-1	39	5,79 ha	
6-1	51	0,50 ha	
6-2	67	9,54 ha	
		5 057 unités	
6-4	58		8,84 ha
6-4	62	1,60 ha	
		462 unités	
6-4	63	8,76 ha	
		7 626 unités	
6-4	74		7,00 ha
07	75	10,48 ha	
07	78	12,42 ha	46,55 ha
		1 392 unités	
TOTAL :		54,47 ha	166,43 ha
		14 537 unités	

Les autres régions et districts faisant partie du programme de stérilisation de sol ("Spike") 1988 seront exécutés à contrat par la firme :

Arbo-Technic Inc.
1055, boul. des Forges, Suite 400
C.P. 1658
Trois-Rivières (Québec)

Tél. : 1-800-567-2933
1-819-372-1111

Personne responsable : M. J.L. Gyenizse
Directeur-Opération

RÉGION	DISTRICT	SUPERFICIE "Spike"
6-2	56	17,72 ha 7 289 unités
6-1	41	6,50 ha
05	36	579 unités
05	25	1,22 ha 92 unités
04	32	5,70 ha
04	43	2,40 ha
3-2	15	1 179 unités
3-2	13	1,00 ha
3-1	29	4,71 ha 87 unités
3-1	20	11,40 ha 3 773 unités
02	99	4,89 ha
01	07	5,76 ha 397 unités
TOTAL :		61,30 ha 13 396 unités
GRAND TOTAL :		115,77 ha 27 933 unités

PAGE 59, SECTIONS 6 ET 8 _____

RECOMMANDATIONS ET MITIGATIONS (section 6)
PLAN D'INTERVENTION D'URGENCE (section 8)

La Firme Arbo-Technic Inc. s'engage à respecter les mesures décrites à ces sections.

PAGE 62, SECTION 7 _____

Mesures de surveillance.

Les responsables du programme d'épandage du Service de la conservation des chaussées du Ministère des transports du Québec sont :

Pierre Boucher : 8640, boul. Cloutier
Charlesbourg
Tél. : Bur. (418) 643-9298
Rés. (418) 627-1200

Luc Bergeron : 8329, Lespérance
 Québec
 Tél. : Bur. (418) 643-9298
 Rés. (418) 627-2167

Jos. Aimé Tremblay : 8280, Place Colombelle
 Charlesbourg
 Tél. : Bur. (418) 643-9298
 Rés. (418) 626-1467

La Division des opérations effectuera également la vérification du travail fait par la firme Arbo-Technic Inc.

PAGE 63, SECTION 8 _____

PLAN D'INTERVENTION D'URGENCE

8.1 ORGANISMES RESSOURCES

Urgence Environnement (modifications à la liste de 1987) :

Québec : (418) 643-4595
 Montréal : (514) 873-3454
 Nouveau-Québec : n'existe plus.

8.3 PERSONNES RESSOURCES

Ministère des transports

Changer M. Alain Vallières pour M. Luc Bergeron.

Tél. : Bur. (418) 643-9298
 Rés. (418) 627-2167

Ministère de l'environnement

Changer M. Guy Mamarbachi pour M. Richard Northon

Tél. : Bur. (418) 643-8225
 Rés. (418) 767-2348

8.4 PROCÉDURE A SUIVRE EN CAS D'INTOXICATION

Il n'existe plus qu'un seul Centre anti-poisons au Québec et est situé à Ste-Foy au Centre hospitalier de l'Université Laval.

Tél. : Pour Québec : (418) 656-8090
 Pour l'extérieur : 1 (800) 463-5060

ANNEXE 1

Sainte-Foy, le 18 novembre 1987

Ministère des Transports
Service de la conservation des chaussées
700, boul. Saint-Cyrille est, 25^e étage
QUÉBEC (Québec)
G1R 5H1

À l'attention de monsieur Jos.-Aimé Tremblay, ing.
Chef de division des opérations

OBJET: Programme 1987 de répression chimique de la végétation
N/dossier: 5123-04-01-0100203 (87-06-02 SD)

Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre lettre du 6 novembre 1987, constituant le rapport d'exécution concernant le programme 1987 de répression chimique de la végétation.

Ce rapport satisfait les attentes signifiées à cet égard dans le certificat d'autorisation délivré le 17 juin 1987.

Enfin, en ce qui a trait à la présentation de la demande de certificat d'autorisation pour le programme 1988, il serait inutilement lourd de présenter à nouveau les documents soumis en 1987, puisque les deux programmes, à l'exception de la minime partie des travaux réalisés en 1987, sont identiques. Il suffirait de bien établir, dans la demande de certificat d'autorisation, les caractéristiques identiques des programmes et, également, illustrer les différences.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Jacques Paré, chimiste
Direction de la gestion
et du contrôle des pesticides

c.c.: Monsieur Pierre Boucher
Monsieur Serge Lemyre

JP/np

REÇU

25 NOV 1987



Agriculture
Canada

Food Production and Inspection Branch Direction générale,
Production et inspection des aliments

AGRICULTURE CANADA
Complexe Guy-Favreau
200, boul. René Lévesque Ouest
Tour Est, Suite 1002-I
Montréal (Québec)
H2Z 1Y3

le 11 janvier 1988

Monsieur Serge Lemire, agronome
Service de l'environnement
Ministère des Transports
255, rue Crémazie Est, 9e étage
Montréal (Québec)
H2M 1L5

OBJET:- Royal MH60 SG, Spike 80 WP, Glean

Monsieur,

Suite à notre récente conversation téléphonique, vous trouverez en annexe, sous forme de tableau, les renseignements demandés.

Pour de plus amples détails tels que le nom des plantes contrôlées, le lieu d'utilisation, le type de pulvérisation, etc. veuillez consulter le mode d'emploi de chaque étiquette.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

ANDRE CARON, Agronome
Agent régional de programmes
Pesticides

AC:cm

P.J.

REÇU

13 JAN 1988

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT
MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Canada

<u>NOMS</u>	<u>NO D'ENREGISTREMENT</u>	<u>USAGES</u>	<u>DOSES</u>
ROYAL MH 60 SG	18143	- Contrôle de la croissance des arbres et arbustes	9.25 kg / 1,000 L
		- Contrôle de la croissance du gazon (grass)	6.5 à 8 kg / 400 L / ha
SPIKE 80 WP	12599	- Mauvaises herbes en terrain inculte	5.5 à 11.0 kg / ha (aucune quantité d'eau n'est mentionnée). 300 - 1,000 L / ha serait désirable

le 11 janvier 1988

:cm

ANNEXE 3

PROGRAMME DE CONTRÔLE LA VÉGÉTATION, 1988
RÉSUMÉ ET LISTE PAR DISTRICT

CONTROLE CHIMIQUE DE LA VÉGÉTATION

1988

RÉSUMÉ

Stérilisation

Garde-fous	1 020,70 km (102,07 ha)
Lampadaire	24 142 unités
Glissière	6,11 km (0,61 ha)
Musoir	1,45 ha
Base signalisation	1 308 unités
Clôture	57,11 km (5,71 ha)
Perrés	56 unités et 1,47 ha
Super lampadaire	71 unités
Super signalisation	75 unités
Base feux circulation	276 unités
Délinéateur	1 820 unités
Pointe pierres blanche	0,49 ha
Pointe béton bitumineux	0,16 ha
Perrés sous-structure	2,15 ha
Poteaux contrôle	5 unités
Structure aérienne	180 unités
Poutre caisson	16,60 km (1,66 ha)

Total 27 933 unités - 115,77 ha

Régulateur de croissance

Talus 166,43 ha

CONTROLE CHIMIQUE DE LA VÉGÉTATION

1988

RÉGION	DISTRICT	STÉRILISATION	RETARDANT DE CROISSANCE	REMARQUES
01	07	57,64 km 397 unités		Garde-fous Lampadaires
01	10	53,81 km	5,19 ha	Garde-fous Talus
	02		1,00 ha	Talus

CONTROLE CHIMIQUE DE LA VÉGÉTATION

1988

RÉGION	DISTRICT	STÉRILISATION	RETARDANT DE CROISSANCE	REMARQUES
02	99	48,97 km		Garde-fous

CONTROLE CHIMIQUE DE LA VÉGÉTATION

1988

RÉGION	DISTRICT	STÉRILISATION	RETARDANT DE CROISSANCE	REMARQUES
3-1	20	114,00 km 3 773 unités	21,50 ha	Talus Garde-fous Lampadaires
3-1	29	87 unités 47,17 km		Lampadaires Garde-fous

CONTROLE CHIMIQUE DE LA VÉGÉTATION

1988

RÉGION	DISTRICT	STÉRILISATION	RETARDANT DE CROISSANCE	REMARQUES
3-2	13	1,00 ha		Musoir
3-2	15	936 unités 91 unités 22 unités 71 unités 59 unités	8,4 ha	Talus Lampadaires Bases signalisation Perrés Super lampadaire Bases signalisation
3-2	28		17,58 ha	Talus

CONTROLE CHIMIQUE DE LA VÉGÉTATION

1988

RÉGION	DISTRICT	STÉRILISATION	RETARDANT DE CROISSANCE	REMARQUES
04	32	57,01 km		Garde-fous
04	34		22,07 ha	Talus
04	43	24,00 km		Garde-fous
			28,30 ha	Talus

CONTROLE CHIMIQUE DE LA VÉGÉTATION

1988

RÉGION	DISTRICT	STÉRILISATION	RETARDANT DE CROISSANCE	REMARQUES
05	36	470 unités 34 unités 75 unités		Lampadaires Perrés Super signalisation
05	25	87 unités 5 unités 6,16 km 6,11 km		Lampadaires Poteaux contrôle Garde-fous Glissière

CONTROLE CHIMIQUE DE LA VÉGÉTATION

1988

RÉGION	DISTRICT	STÉRILISATION	RETARDANT DE CROISSANCE	REMARQUES
6-1	39	57,98 km		Garde-fous
6-1	41	65,00 km		Garde-fous
6-1	51	5,00 km		Garde-fous

CONTROLE CHIMIQUE DE LA VÉGÉTATION

1988

RÉGION	DISTRICT	STÉRILISATION	RETARDANT DE CROISSANCE	REMARQUES
6-2	56	41,50 km 91,03 km 16,60 km 276 unités 944 unités 6 069 unités 0,492 ha 0,16 ha 2,159 ha		Clôture Garde-fous Poutre à caisson Bases feux circulation Bases signalisation Bases lampadaires Pointe à pierres blanche Pointe à béton bitumineux Perrés sous structure

CONTROLE CHIMIQUE DE LA VÉGÉTATION

1988

RÉGION	DISTRICT	STÉRILISATION	RETARDANT DE CROISSANCE	REMARQUES
6-2	67	75,82 km 176 unités 0,45 ha 2 982 unités 15,61 km 1 820 unités 79 unités		Garde-fous Base signalisation Musoir Bases lampadaire Clôture Délinéateur Structure aérienne

CONTROLE CHIMIQUE DE LA VÉGÉTATION

1988

RÉGION	DISTRICT	STÉRILISATION	RETARDANT DE CROISSANCE	REMARQUES
6-4	58		8,84 ha	Talus
6-4	62	16,09 km 424 unités 38 unités		Garde-fous Bases lampadaires Bases signalisation
6-4	63	87,64 km 7 626 unités		Garde-fous Bases lampadaires
6-4	74		7,00 ha	Talus

CONTROLE CHIMIQUE DE LA VÉGÉTATION

1988

RÉGION	DISTRICT	STÉRILISATION	RETARDANT DE CROISSANCE	REMARQUES
07	75	104,88 km		Garde-fous
07	78	109,50 km	46,55 ha	Garde-fous
		101 unités		Talus
		1 291 unités		Structure aérienne
		1,47 ha		Bases lampadaires
				Perrés



MINISTERE DES TRANSPORTS



QTR A 137 554